

CALENDRIER DE COLLECTES 2019 - 2020

Sainte-Anne-des-Lacs

Secteur **C-VERT**



- Recyclage (bac vert)
- Organiques (bac brun)
Collecte aux deux semaines d'octobre à mai
- Déchets (bac noir)
- Encombrants
- Changement de journée de collecte

DÉCEMBRE 2018

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	1/8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25 [*]	26	27	28	29
30	31					

^{*} La collecte du bac brun est reportée au 26 décembre.

2019

JANVIER 2019							FÉVRIER 2019							MARS 2019							AVRIL 2019							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
		1	2	3 [*]	4	5						1	2						1	2	1	2	3	4	5	6		
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					
[*] Une collecte de recyclage supplémentaire est organisée le 3 janvier.																												
MAI 2019							JUIN 2019							JUILLET 2019							AOÛT 2019							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
			1	2	3	4						1		1	2	3	4	5	6					1	2	3		
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31	
Déposez les encombrants le 6 mai au soir, le camion passera une seule fois sur votre rue le 7 ou le 8 mai.							Déposez les encombrants le 8 juillet au soir, le camion passera une seule fois sur votre rue le 9 ou le 10 juillet.																					
SEPTEMBRE 2019							OCTOBRE 2019							NOVEMBRE 2019							DÉCEMBRE 2019							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4	5						1	2	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24 [*]	25	26	27	28	
29	30						27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					
Déposez les encombrants le 9 septembre au soir, le camion passera une seule fois sur votre rue le 10 ou le 11 septembre.							Déposez les encombrants le 7 octobre au soir, le camion passera une seule fois sur votre rue le 8 ou le 9 octobre.														[*] La collecte du bac brun est reportée au 26 décembre.							

2020

JANVIER 2020							FÉVRIER 2020						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3 [*]	4						1	
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29
[*] Une collecte de recyclage supplémentaire est organisée le 3 janvier.													

BIEN PLACER SON BAC

La collecte est robotisée pour **TOUS** les bacs roulants (quelle que soit la couleur), il est donc essentiel de bien les disposer au bord du chemin la **VEILLE AU SOIR** de la collecte.

- Distance maximale de la rue 1,5 m (4,5 pi)
- Couvercle fermé, aucun objet sur le bac
- Roues et poignées vers votre résidence
- Environ 50 cm (18 po) de libre autour de chacun des bacs

RÉSIDENTE



RUE

INFO-COLLECTE

1 855 PDH-RECY (1 855 734-7329) ou 450 229-8052
infocollecte@mrcpdh.org

AIDE-MÉMOIRE - MATIÈRES ACCEPTÉES

RECYCLAGE



- ✓ C'est un contenant?
- ✓ C'est un emballage?
- ✓ C'est un imprimé?

ÇA VA DANS LE BAC VERT!

COMPOST



- ✓ Ça se mange?
- ✓ C'est en papier ou en carton?
- ✓ C'est un résidu de jardin?

ÇA VA DANS LE BAC BRUN!

DÉCHETS



- ✓ Ce n'est pas réutilisable?
- ✓ Ce n'est pas recyclable?
- ✓ Ce n'est pas compostable?

ÇA VA DANS LE BAC NOIR!

ENCOMBRANTS



GROS REBUTS
(Matières ramassées
4 fois par année)

PAPIERS ET CARTONS PROPRES

- ✓ Revues, journaux, circulaires
- ✓ Enveloppes et sacs de papier
- ✓ Boîtes de jus et de lait
- ✓ Boîtes d'œufs

PLASTIQUE

- ✓ Tous les contenants # 1-2-3-4-5-7 avec logo
- ✓ Bouchons et couvercles
- ✓ Sacs et pellicules d'emballage regroupés dans un sac noué
- ✓ Contenants de produits d'entretien, cosmétiques, alimentaires

VERRE

- ✓ Contenants et bouteilles (consignées ou non) peu importe la couleur.

MÉTAL (MÊME ROUILLÉ)

- ✓ Boîtes de conserve
- ✓ Assiettes et/ou papier d'aluminium
- ✓ CANNETTES de boissons

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- ✓ Aliments crus, cuits, congelés, séchés, périmés, restants de table
- ✓ Coquilles d'œufs
- ✓ Produits laitiers
- ✓ Viandes, poissons, os, fruits de mer et coquilles
- ✓ Filtres à café, sachets de thé

RÉSIDUS VERTS

- ✓ Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées
- ✓ Petites branches et résidus verts, sciure et copeaux de bois

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- ✓ Boîtes à pizza
- ✓ Assiettes de carton
- ✓ Essuie-tout et mouchoirs

AUTRES

- ✓ Cheveux, poils, plumes
- ✓ Nourriture pour animaux
- ✓ Boules agglomérées de litière à chat

- ✓ Couches
- ✓ Produits hygiéniques (tampons, serviettes sanitaires...)
- ✓ Sacs de balayeuse, feuilles jetables de balai (type Swiffer), feuilles de sèche-linge
- ✓ Litière pour chat (sans déjection)
- ✓ Papiers et cartons cirés
- ✓ Ampoules (sauf fluocompacte)
- ✓ Plastiques non numérotés
- ✓ Plastiques avec chiffre 6
- ✓ Porcelaine, pyrex non récupérables

- ✓ Meubles
- ✓ Appareils électroménagers (sauf les appareils réfrigérants)
- ✓ Appareils électriques
- ✓ Fournaies vides
- ✓ Réservoirs d'eau chaude
- ✓ Tapis
- ✓ Matelas et sommiers
- ✓ Fauteuils et divans

ÉCOCENTRE



450 227-2451
2125, ch. Jean-Adam
Saint-Sauveur

- ✓ Matériaux de construction rénovation et démolition (bois, gypse, bardeaux, laine minérale, les vitres de fenêtre, etc.)
- ✓ Guirlandes de lumières de Noël
- ✓ Branches
- ✓ Résidus verts (gazon, feuilles mortes, résidus de jardin)
- ✓ Pneus
- ✓ Métaux
- ✓ Appareils réfrigérants

- ✓ Appareils informatiques et électroniques
- ✓ Batteries d'auto
- ✓ Bonbonnes de propane
- ✓ Lampes au mercure (fluocompactes, néons, etc.)
- ✓ Meubles, matelas et tapis
- ✓ Polystyrène d'emballage
- ✓ Contenants alimentaires propres en polystyrène (rigides et styromousses)

- ✓ Résidus domestiques dangereux (RDD) (piles, peinture, huile, colle, solvant, chlore, essence et tous les produits identifiés avec un octogone rouge dans lequel on retrouve un pictogramme)

Le service de l'Écocentre est ouvert seulement aux résidents et aux propriétaires de bâtiment résidentiel de Saint-Sauveur, Piedmont, Morin-Heights et Sainte-Anne-des-Lacs.